ART. 11 BIS N° 139

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 janvier 2022

ADOPTION -	- (N°	4897
------------	-------	------

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 139

présenté par Mme Limon

ARTICLE 11 BIS

I A l'alinéa 13, substituer aux deux occurrences des mots :
« l'entrée en vigueur » ;
les mots :
« la publication ».
II. – En conséquence, à l'alinéa 14, substituer aux deux occurrences des mots :
« l'entrée en vigueur » ;

« la publication ».

les mots:

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.